



## **DECLARATION LIMINAIRE CGT AU COMITE NATIONAL DU FIPHFP**

**29 Novembre 2018**

**Comme indiqué lors du précédent CN, « pour ce qui est de la politique handicap tant au niveau interprofessionnel que dans la fonction publique, nous sommes aujourd'hui dans une nouvelle phase avec des modifications que je qualifierais de diverses et variées au regard de la méthode gouvernementale utilisée passant par des cavaliers législatifs et de nombreuses réunions non conclusive » dont la dernière s'est tenue au siège de la DGAFP le 19 Novembre sur le thème « rénover la politique en faveur des personnes en situation de handicap dans la fonction publique ».**

Pour ce qui concerne la CGT, nous sommes toujours interrogatifs sur le devenir de la gouvernance des fonds, leur existence et le devenir des missions qui leur sont dévolues,

Sachant, qu'en l'état actuel, les perspectives sont réduites ou non dévoilées, et les négociations qui s'ouvriraient suite à la parution du rapport Lecocq sur santé au travail intégrant le volet handicap n'ont pas encore commencé,

**Nous ne disposons aussi que peu d'informations (voire aucune,,) sur les suites de la concertation interprofessionnelle sur l'offre de services.**

Lors de la réunion, DGAFP, nous sommes partis d'une présentation très classique à partir d'un powerpoint dont la moitié de celui-ci correspondait à un résumé des précédentes réunions,,,

Nous avons insisté sur la nécessité de la formation dans les écoles ainsi qu'en direction des cadres supérieurs et, surtout, en direction des collectifs de travail comme nous y sommes attentifs dans le cadre des conventions nationales que nous concluons dans cette instance.

Nous sommes aussi attentifs sur la mise en place des référents avec les moyens nécessaires en particulier en termes de temps,

Notons une progression du nombre de référents certes inégale mais intéressante dans les trois versants de la fonction publique.

Nous avons aussi insisté sur l'aide du FIPHFP – notamment financière mais pas uniquement - concernant le maintien dans l'emploi.

**Et souligné les limites de la prévention de la désinsertion des risques professionnels au regard du décret récemment paru qui ne concerne que le versant État.**

**Nous avons aussi insisté sur le recours au télé travail qui ne doit pas devenir la voie privilégiée de « sortie » du travail dans son emploi pour les salariés en situation de handicap.**

**Sur l'emploi accompagné, qui est des sujets à notre ordre du jour, nous avons souligné les disparités géographiques, la faiblesse du dispositif par rapport aux besoins**

Nous avons aussi insisté, comme nous le regardons de façon très précise dans le cadre des conventions, sur l'importance de la consultation des instances comme les CT et CHSCT (au moins une fois par an avec un rapport du médecin de prévention).

**Donc et pour conclure mon propos, et comme indiqué lors du précédent CN, « nous sommes en attente concernant :**

- de décisions concernant l'avenir de la politique handicap dans la fonction publique en particulier nos discussions en commission concernant l'avenir financier du FIPHFP .**
- De liens entre discussions interpro et fonction publique**
- D'une vision d'ensemble qui ne passe pas par les cavaliers législatifs comme les dernières lois »**